

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE.



#RESTEZCHEZVOUS, RÉVISEZ TOUT !

Comment s'occuper pendant le confinement, tout en joignant l'utile à l'agréable ? Alors qu'une majorité de Français reste à la maison, la Sécurité routière propose des outils pédagogiques pour petits et grands, pour apprendre ou ne pas perdre les bons réflexes à adopter sur la route lorsqu'on y retournera. Vidéos, quiz, chacun sa méthode pour réviser tout en s'amusant !

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR LES PLUS JEUNES

A pied, à vélo, à trottinette... On imagine la joie des enfants de pouvoir demain circuler à nouveau sur le macadam. Les sensibiliser à ses risques et leur transmettre les bons gestes peut s'avérer une bonne manière de les occuper pendant ce confinement.

LES BONS CONSEILS D'ELLIOT LE PILOTE

Elliott le pilote, mascotte emblématique de la Sécurité routière auprès des enfants, leur livre en vidéo ses plus précieux conseils pour toujours circuler en toute sécurité.



[Voir la vidéo](#)



[Voir la vidéo](#)



[Voir la vidéo](#)



[Voir la vidéo](#)

DES QUIZ POUR DEVENIR INCOLLABLE SUR LA ROUTE !

Et pour s'entraîner à maîtriser les règles et les dangers de la route, la Sécurité routière a également prévu une édition spéciale de quiz Les Incollables® dédiée à la circulation !

Edition spéciale Les Incollables®

[Ensemble sur la route : à pied, à vélo !](#)

[Ensemble sur la route : en voiture !](#)

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR LES ADULTES

Le Code de la route évolue au fil du temps. Pour être toujours à niveau, il est intéressant de réviser ses bases régulièrement. Avec ses quiz et ses animations thématiques, la Sécurité routière offre tous les outils nécessaires pour le faire pendant le confinement.

INFO OU INTOX ?

[Découvrez le quiz](#)

LES ANIMATIONS THÉMATIQUES

ALCOOL AU VOLANT



[Cliquez pour accéder à l'animation](#)

Que dit le Code de la route ?

L'alcoolémie est le taux d'alcool présent dans le sang. Elle se mesure en grammes par litre de sang, grâce à une analyse de sang, ou en milligrammes par litre d'air expiré, par éthylotest ou éthylomètre. Le taux d'alcool limite autorisé est de 0,5 g d'alcool par litre de sang soit 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré. Quelle que soit la boisson alcoolisée, un «verre» représente à peu près la même quantité d'alcool. Chaque verre consommé fait monter le taux d'alcool de 0,20 g à 0,25 g en moyenne. Ce taux peut augmenter en fonction de l'état de santé, le degré de fatigue ou de stress, mais aussi le tabagisme ou simplement les caractéristiques physiques de la personne.

STUPÉFIANTS AU VOLANT



[Cliquez pour accéder à l'animation](#)

Que dit le Code de la route ?

Le conducteur, ou l'accompagnateur d'un élève conducteur, contrôlé positif aux plantes et substances classées comme stupéfiants, perd automatiquement 6 points sur son permis de conduire. Pour les détenteurs d'un permis probatoire, la première année, le conducteur voit son permis annulé. Il risque aussi une peine très lourde :

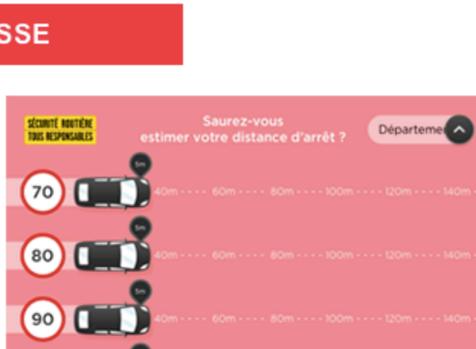
- jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 4 500 € d'amende,
- jusqu'à 3 ans et 9 000 € d'amende si le conducteur a également consommé de l'alcool,
- jusqu'à 7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende en cas d'accident mortel,
- jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende en cas d'accident mortel quand le conducteur commet une circonstance aggravante supplémentaire (stupéfiants et alcool par exemple).

Des peines complémentaires peuvent également être prononcées.

VITESSE



[Cliquez pour accéder à l'animation](#)



[Cliquez pour accéder à l'animation](#)

Que dit le Code de la route ?

La vitesse est limitée sur l'ensemble du réseau routier. Cette réglementation s'applique à tous les conducteurs et à tous les véhicules. Sans exception. La vitesse doit être adaptée aux conditions météorologiques (pluie, autres précipitations, visibilité inférieure à 50 mètres).

Attention : Plus la vitesse augmente, plus les risques augmentent. Par exemple, le champ de vision se réduit. A grande vitesse, il se limite en effet à une vision centrale de la route.

Les distances d'arrêt changent elles aussi, avec la vitesse, elles augmentent. Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité, pour éviter les chocs en cas de freinage d'urgence.

[Lire la réglementation sur la vitesse](#)

TÉLÉPHONE AU VOLANT



[Cliquez pour accéder à l'animation](#)

Que dit le Code de la route ?

L'utilisation d'un téléphone portable tenu en main est sanctionnée par une amende forfaitaire de 135 € et un retrait de 3 points du permis de conduire. Le fait de consulter ou manipuler son téléphone est également interdit et est passible des mêmes sanctions. Le fait de placer dans le champ de vision du conducteur d'un véhicule en circulation un appareil en fonctionnement doté d'un écran et ne constituant pas une aide à la conduite ou à la navigation est interdit. Cette infraction est sanctionnée d'une contravention de 5ème classe d'un montant de 1 500 € au maximum et d'un retrait de 3 points du permis de conduire. L'appareil peut être saisi par les forces de l'ordre et définitivement confisqué après condamnation du contrevenant par le tribunal.

Contacts Presse

Alexandra THERIZOL
06 75 19 83 90

Thierry MONCHATRE
06 88 16 08 78

